



## Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux de Rhône-Alpes

Prestations / accompagnements de l'Uriopss

✓ Créée en 1948, l'Uriopss Rhône-Alpes représente plus de **500 organismes privés non lucratifs** (principalement associatifs) gestionnaires de plus de **1 000 établissements et services**

✓ L'Uriopss est membre de l'Uniopss, Union nationale reconnue d'utilité publique qui regroupe 110 adhérents nationaux et fédérations, et les 22 Uriopss régionales

✓ **Finalités et missions :**

1) Garantir la prise en compte de l'intérêt des personnes, dont les plus vulnérables, dans la construction des politiques publiques par une initiative privée non lucrative renforcée

2) Renforcer la représentation et la promotion des acteurs privés non lucratifs adhérents en valorisant leurs 2 dimensions indissociables :

- La **dimension politique** au sein de la société (une autre forme d'expression de la société civile)
- La **dimension économique** au sein de l'économie sociale et solidaire (une autre forme d'entreprendre)



# AUDIT DE CONFORMITÉ DES OUTILS DES DROITS DES USAGERS.

*Les droits et libertés des usagers sont garantis par la loi du 2 janvier 2002 à travers des dispositifs précis.*

*Cependant, ils doivent être régulièrement mis à jour afin de proposer un accompagnement de qualité au public bénéficiaire.*

*Cet audit permet de vérifier le respect et la correcte application des règles dans ce domaine (loi 2002-2, recommandations des clauses abusives du contrat de séjour...)*

## Contexte

Les articles L 311-3 et suivants définissent les droits et libertés des usagers et leurs exercices à toutes personnes accueillies au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Ainsi, les établissements et services doivent disposer :

- ? D'une charte des droits et libertés de la personne accueillie ;
- ? D'un règlement de fonctionnement ;
- ? D'un contrat de séjour ou un document individuel de prise en charge ;
- ? Du livret d'accueil ;
- ? D'un conseil de la vie sociale ou toute forme de participation.

Cette démarche réinterroge aussi le sens des valeurs de l'association et l'évaluation de ses pratiques professionnelles.

## ENJEUX

- ☛ **Pour l'association**, le développement du risque de « judiciarisation » par les familles et les résidents peut la mettre en difficulté.
- ☛ **Pour l'institution**, ces documents doivent permettre d'offrir **des réponses sur-mesure** et de s'adapter avec souplesse aux attentes individuelles du public tout en protégeant l'établissement ou le service.
- ☛ **Pour l'utilisateur**, c'est la garantie d'une réflexion de fond sur la nature des besoins à satisfaire ainsi que sur le sens de l'accompagnement.

## Nos atouts

- ✓ Une **appartenance au réseau Uniopss-Uriopss**
- ✓ Un **rôle prépondérant dans le champ de l'économie sociale et solidaire** et une influence politique auprès des pouvoirs publics sur le plan local et national
- ✓ Une **légitimité de l'Union** régionale des organismes privés sanitaires et sociaux fédérant plus de cinq cents organismes privés non lucratifs adhérents, principalement associatifs et plus de mille établissements et services dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire
- ✓ Un engagement sans faille **au service de la Vie Associative** depuis 60 ans et une **proximité** très soutenue de l'URIOPSS Rhône Alpes avec ses adhérents
- ✓ Une **expertise technique performante et reconnue** avec une équipe de professionnels spécialisés dans ses différents domaines de compétence concernant le secteur sanitaire et social
- ✓ Une **connaissance très pointue des problématiques du secteur** associatif sanitaire et social et une **expérience confirmée** de l'accompagnement de ses acteurs

- ☛ *Notre proposition d'accompagnement est personnalisée selon votre demande et vos besoins*

# Notre prestation d'accompagnement

Afin de sécuriser votre relation avec le public accueilli, nous vous proposons un accompagnement qui permettra :

- ☛ d'identifier vos pratiques professionnelles ;
- ☛ de repérer les points de non-conformité avec le code de l'action sociale et des familles et les manques ;
- ☛ de mettre en lumière les risques potentiels.

Dans une seconde phase, nous vous présenterons et vous préconiserons les modalités de mise en conformité à la réglementation.

## Les étapes de l'action

- recueil d'information sur site
- étude des documents et rédaction d'un rapport
- restitution commentée du rapport
- suivi dans la mise en œuvre des préconisations

☛ Nous pouvons également vous accompagner dans la rédaction de divers actes juridiques: contrats de travail, avenants, règlement intérieur ou dans la négociation d'accords collectifs.

*Nous vous rappelons que cette prestation d'accompagnement est adaptable aux contraintes propres à chaque organisme*

## Notre pratique

- ✓ Nous intervenons **exclusivement auprès de nos adhérents** ce qui garantit la cohérence de notre action auprès des acteurs privés non lucratifs du secteur sanitaire et social
- ✓ Soucieux de transférer notre compétence et notre savoir faire, au maximum **nous « faisons avec »** et pas « à la place de ». Cette démarche permet à nos adhérents de développer leurs compétences dans un sens de toujours plus de professionnalisation
- ✓ Nous sommes **au service de nos adhérents** et n'intervenons pas à la demande des pouvoirs publics
- ✓ Nous **interventions in situ** si nécessaire auprès des dirigeants associatifs bénévoles et/ou professionnels et si besoin auprès des équipes
- ✓ Pour chaque intervention, **nous adaptons et individualisons** les modes d'intervention en fonction des spécificités de chaque organisme

## Durée et calendrier de l'accompagnement

La durée de cette prestation pourra varier de 1,5 jours.

Cette action se déroule sur une période maximale de 3 mois.

## Tarif

Pour l'année 2011, le coût d'une journée d'intervention est de 990 € TTC par jour, auquel il convient de rajouter les frais de déplacement. Ce tarif est revalorisé tous les ans.

## Objectif final :

Élaborer des outils garantissant le droit des usagers en conformité avec la réglementation en vigueur pour le bien être des usagers.

Contact :

*Florence DESCOURS, conseillère technique  
tél 04.72.84.78.18 /  
e-mail : f.descours@uriopss-ra.asso.fr*

## Nos références :



*Nous avons réalisé une mise en conformité du contrat de séjour au sein de plusieurs associations lors d'un groupe de travail en collaboration avec le Conseil général lors de l'assignation de plusieurs EHPAD en Isère.*

## Références / Guides pratiques du réseau Uniopss-Uriopss :

Nous nous appuyons sur l'expertise de notre réseau auquel les conseillers techniques de l'Uriopss Rhône-Alpes participent.

—> retrouvez la liste complète de nos publications sur notre site Internet : [www.uriopss-ra.asso.fr](http://www.uriopss-ra.asso.fr)



## Quelques autres prestations d'accompagnements

- ✦ La révision des statuts associatifs
- ✦ Elaboration ou réactualisation de votre projet associatif
- ✦ Diagnostic financier et budgétaire
- ✦ Elaboration ou actualisation du projet d'établissement ou de service
- ✦ Projet stratégique
- ✦ Création / adaptation des établissements et services
- ✦ Projet de coopération – regroupement
- ✦ .....

? *Fiches de présentation de ces prestations disponibles sur notre site internet - [www.uriopss-ra.asso.fr](http://www.uriopss-ra.asso.fr)*